

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COSSÉ-EN-CHAMPAGNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
SÉANCE DU JEUDI 15 MAI 2025

Date de convocation : 06 /05/2025

Conseillers en exercice : 10 Présents : 9 Votants : 10

Le quinze mai deux mil vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Cossé-en-Champagne se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : Stéphane FOUCHER, Sonia FOURMOND, Vincent HOUDU, Dominique LAVOUÉ, Gilles CARTIER, Fanny BAGUELIN, Aurélie LEROY, Mickaël BAUDOUIN et Maud COIGNARD formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Jessica HINEKY laquelle a donné son pouvoir à Aurélie LEROY.

Fanny BAGUELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nolwenn CHABUT, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2025

(Maud Coignard était absente en raison d'un imprévu professionnel au moment du vote.)

Le procès-verbal du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération sur une demande de permis de construire pour la construction d'un parc agrivoltaïque de l'Aubaudière à Cossé-en-Champagne.

Lors du dernier conseil, Monsieur le Maire avait proposé aux élus de reporter le vote relatif à la demande de permis de construire d'un parc agrivoltaïque à l'Aubaudière afin que les élus puissent avoir plus de temps pour étudier le dossier. Les élus ont également fait une visite le mardi 13 mai sur le site avec le porteur de projet.

Le Maire fait part qu'il a reçu une demande de prise de parole de la part du Président de l'association des Amis et Riverains de la Vallée du Treulon (ARVT) dans la journée. Il rappelle que réglementairement le public assistant au conseil n'est pas autorisé à prendre la parole.

En réponse à la question de Monsieur Dominique Lavoué lors du précédent conseil concernant le droit à communicabilité des documents de travail transmis aux élus en amont de la séance de conseil, le Maire rappelle que la confidentialité était de mise car la décision administrative est en cours d'élaboration.

Le Maire informe avoir rencontré la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au sujet du courrier d'avocat reçu en avril. La com-com a envoyé une réponse au courrier concernant le PLUi.

Le Maire invite les conseillers à voter, le vote à bulletin secret est proposé et accepté par l'ensemble des élus. Le Maire précise d'écrire POUR si on est favorable au projet et CONTRE si on y est défavorable.

Le Conseil procède au vote : *(Maud Coignard était absente en raison d'un imprévu professionnel au moment du vote.)*

Présents 8

Votants 9

Sonia Fourmond procède au dépouillement : 6 voix POUR et 3 voix CONTRE

3. Projet éco-pâturage :

La Mairie a sollicité 3 personnes pour l'installation d'un éco-pâturage au plan d'eau communal, l'une étant trop loin n'a pas donné suite.

Deux devis sont présentés au conseil :

- Eco-pâturage dionysien 1000 € TTC/an
- Mouton Joyeux 2280 € TTC/an

Le Conseil décide de donner suite au devis d'Eco-pâturage dionysien et de s'engager pour une année.

La commune fera une commande chez Agrial pour des piquets, grillage, portail en acier et bobine de fer pour fixer le grillage afin de mettre en place un enclos. Une hauteur de 1m40 est proposée pour le grillage (1m20 initialement prévu jugé un peu bas).

La clôture sera posée lors de la journée citoyenne le samedi 24 mai.

Les élus souhaitent inscrire ce projet en lien avec les élèves de l'école. Eco-pâturage dionysien interviendra à l'école pour présenter l'éco-pâturage aux enfants. De plus le conseil aimerait que les enfants du village « veillent » sur les moutons et qu'ils puissent appeler un conseiller s'ils remarquent quelque chose d'anormal lors de leurs promenades au plan d'eau.

Un courrier sera envoyé aux parents par le biais de l'école pour les impliquer dans le projet.

4. Eau pluviale de la commune.

Monsieur le Maire fait part des zones sensibles de la commune en cas de pluies accrues.

Plusieurs riverains sont touchés par des débordements des eaux pluviales communales et Monsieur le Maire propose de faire une étude pour un bassin d'orage en amont du bourg pour éviter les engorgements dans le réseau d'évacuation de ces eaux. Pour ce faire il faudra que la commune achète du terrain.

Dans un premier temps Monsieur le Maire propose de faire une évacuation plus directe au niveau du château (en accord avec les propriétaires) pour rejeter l'eau directement dans la rivière.

5. Points sur les fossés de la commune

L'entretien des fossés par l'entreprise Coulon est en cours sur la commune depuis le 12 mai.

L'agent communal récupère de la terre pour la mettre aux lagunes de la commune.

Dominique Lavoué fait part qu'il y a un pont à relever route de la Veillonnière, des buses seront remplacées.

6. Demande de rachat du terrain du pylône électrique par la société On Tower

La commune possède un terrain sur lequel la société On Tower exploite le pylône électrique (téléphonie mobile) depuis 2021 verse un loyer semestriel d'environ 426.08 € à la commune.

La commune a reçu une première proposition de la société Valocime afin de reprendre le bail du pylône à la fin du contrat avec On Tower. La société Valocime propose un loyer de 3500€/an et le versement de 1000 €/ an à une association communale au choix de la mairie. La proposition paraît très intéressante mais il y a le risque que la société On Tower fasse démonter le pylône et face à cette concurrence la société On Tower a d'ailleurs proposé à la commune de racheter le terrain du pylône.

Les élus ont refusé les différentes offres et souhaitent que la commune reste propriétaire du terrain. Le contrat avec On Tower se poursuit jusqu'en 2031.

7. Questions diverses

- Logo de la commune : demande des élus de retravailler le logo avec un clocher d'église à deux pans et non à 4 pans.
- Ombrières photovoltaïques à La Croix : les travaux débiteront en juillet. Possibilité que le parking de la salle des fêtes ne soit plus accessible, alternative envisageable.
- Sonia Fourmond alerte les élus sur le fait que le plan d'eau est régulièrement visité la nuit. Le cadenas de la chaîne à l'entre du plan d'eau a été cassé trois fois et la gendarmerie est intervenue plusieurs fois pour constater les dégâts (chaîne cassée, papier éparpillé dans les toilettes et sur les pelouses, bouteilles d'alcool...). Il est demandé aux conseillers d'être vigilants et d'alerter en cas d'incivilités.

La question de mettre des vidéos de surveillance dans le bourg est abordée. Selon la gendarmerie c'est aux entrées et sorties de bourg que c'est le plus efficace et cela reste le meilleur moyen pour pouvoir poursuivre les auteurs de trouble. Les élus évoquent l'installation de caméra au plan d'eau, à l'espace propreté et sur la place de l'église. Sur proposition des gendarmes, ces derniers peuvent intervenir auprès des élus pour expliquer aider à la mis en place d'un dispositif de surveillance.

- Maud Coignard informe le conseil sur le passage de plus en plus récurrent d'avion en exercice à basse altitude. Cela affole les animaux (génisses entre autres) au point que certains s'échappent de leur enclos en brisant les clôtures.
Le Maire informera la Préfecture pour alerter sur le sujet.
- Les travaux sur le réseau d'eau de la commune ont bien commencé, ils devraient durer 5 semaines.

Séance levée à : 21 h 52